

Demande d'un 2^{ème} passeport

Annexe 3

Identité du requérant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Raison professionnelle

Si un passeport a été remis en échange, l'un des deux passeports doit être déposé auprès d'une autorité d'établissement. L'autorité peut exceptionnellement autoriser un autre type de dépôt dans la mesure où tout abus est exclu (art. 21 OLDI).

Le/la titulaire et la société qui l'emploi prennent connaissance qu'il n'est pas permis de voyager avec deux passeports ou d'en porter deux simultanément. En cas d'infraction à la présente disposition, l'autorité d'établissement décline toute responsabilité quant aux conséquences qui en résulteraient.

L'autorité d'établissement se réserve le droit de réclamer en tout temps le passeport remis en échange. La société ou le/la titulaire restitue l'un des passeports à l'autorité d'établissement dès le moment où il n'est plus nécessaire

Si vous êtes votre propre employeur veuillez mettre le timbre de votre société et signer dans la case requérant.

Pour les demandes professionnelles veuillez fournir avec cette annexe une lettre de motivation expliquant la nécessité du 2^{ème} passeport.

Visas non compatible

Un passeport sera déposé au bureau cantonal des documents d'identité. Un échange de document d'identité aura lieu sur demande, par courrier, courriel ou téléphone.

Timbre et signature de l'employeur

Requérant

Lieu : _____ le _____